



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipement, logement et transports : personnel

Question écrite n° 59916

Texte de la question

M Philippe Legras appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur la situation des inspecteurs des sites. La France possède un riche patrimoine composé de monuments historiques et de sites prestigieux. Mais il existe, à côté de ces lieux célèbres, un peu partout dans notre pays, des ensembles paysagers, des monuments naturels dont la beauté et la richesse retiennent de plus en plus l'attention des Français et des visiteurs étrangers. Ces sites ont une valeur esthétique, scientifique et culturelle qui doit être préservée. Ils sont à la fois des lieux de mémoire, de référence et des lieux d'avenir. La transformation des espaces naturels, du fait du développement des activités économiques, des infrastructures et de l'urbanisation, entraîne de véritables mutations. Les paysages étant amenés à jouer un rôle social, touristique et économique de premier plan, ils ne doivent pas être sacrifiés sur le plan esthétique. Il est donc nécessaire de les protéger. La protection des sites est assurée au sein des services de l'État par les inspecteurs régionaux des sites. Malheureusement, ceux-ci n'ont plus les moyens de faire face aux sollicitations dont ils sont l'objet et de remplir convenablement leur mission. C'est pourquoi il lui demande les mesures que compte prendre le Gouvernement pour donner à ces personnels les moyens de leur mission et pour mieux coordonner les actions des divers ministères concernés par la protection de l'environnement, du patrimoine historique, des sites et des paysages qui font l'attrait de notre pays.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'environnement a conscience des problèmes évoqués par les membres du Parlement qui sont intervenus en faveur des inspecteurs des sites. Il est exact que ces agents, qui assument sur le terrain, auprès des directeurs régionaux de l'environnement, des missions extrêmement importantes pour la protection des sites naturels et urbains et des paysages, sont en nombre insuffisant. D'autre part, leur statut matériel n'est pas à la hauteur de l'importance de leurs missions. Un accroissement des postes a été demandé au budget de 1993 afin de renforcer les moyens d'action des directions régionales de l'environnement dans ce secteur. Si l'augmentation des effectifs des inspecteurs des sites - et la promotion individuelle de chacun d'eux - est un souci permanent du ministre de l'environnement, en revanche il n'est guère envisageable de créer un statut propre aux inspecteurs des sites, compte tenu de la faiblesse de leurs effectifs.

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59916

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 1992, page 3093